

et patientes sur ces questions pourraient aboutir à un accord. L'Union soviétique a admis en principe la possibilité d'une inspection aérienne parallèlement à l'établissement de postes de contrôle au sol destinés à prévenir une attaque par surprise. Mais nous n'avons pas abandonné l'espoir d'un accord sur des zones mutuellement acceptables où l'on pourrait commencer une inspection.

Nous regrettons cependant profondément que le Gouvernement soviétique continue d'avancer, comme s'il s'agissait de propositions sérieuses, deux plans de désarmement qui sont incontrôlables, qui n'admettent aucune inspection efficace et qui, par conséquent, doivent être considérés comme de la propagande. Ces propositions sont, premièrement, le plan d'interdiction des armes nucléaires. Alors que des stocks d'armes nucléaires continuent d'exister, un accord pour ne pas les utiliser n'aurait de signification que jusqu'au moment où un gouvernement changerait d'avis. Si nous avions les uns envers les autres, une confiance qui nous permettrait de conclure un tel accord, il n'y aurait pas de course aux armements et nous n'aurions pas besoin d'une Commission de désarmement. La deuxième proposition soviétique concerne la destruction de tous les stocks d'armes nucléaires et leur élimination complète des armements dont disposent les États. Comme le Gouvernement soviétique l'a admis dans le document qu'il a déposé le 10 mai 1955, aucun système d'inspection ne pourrait garantir l'élimination de tous les stocks d'armes nucléaires sans une grande marge d'erreur en ce qui concerne cette élimination. Cet accord ne serait par conséquent fondé que sur la confiance et sur la confiance seule. A présent, il n'est pas possible d'accorder une telle confiance.

En conclusion, j'ai certaines observations à faire sur la question des essais d'armes nucléaires. Le Gouvernement soviétique a récemment proposé que la question des essais soit examinée indépendamment des autres aspects de la question du désarmement. Je voudrais inviter les membres de la Commission à examiner de manière très sérieuse la proposition sur la suspension des essais que nous avons présentée dans notre document de travail. La suspension des essais serait immédiate, à condition seulement que le système d'inspection nécessaire soit établi; celui-ci est d'ailleurs prévu dans les propositions soviétiques les plus récentes. Aucune autre partie de l'accord de désarmement ne devrait intervenir dans cette première étape, avant la date prévue pour le commencement de la suspension des essais. Si l'inspection destinée à assurer la suspension des essais est satisfaisante, la suspension pourrait porter sur une période de 24 mois. Les essais pourraient être arrêtés au delà de cette période de deux ans à condition que les parties à l'Accord aient pu, pendant ces deux ans, mettre au point et installer un système de cessation de production de matières fissiles à des fins militaires. Il est indispensable en effet de lier de cette manière la suspension des essais avec le problème infiniment plus important de la course aux armements nucléaires. C'est aussi une proposition modérée et raisonnable qui permet que la suspension des essais prenne effet deux ans avant le commencement de l'exécution du plan pour l'arrêt de la course aux armements nucléaires. Comme M. Moch l'a déclaré au Sous-Comité le 29 août, l'Union soviétique et les quatre autres Puissances représentées au Sous-Comité ont proposé une suspension des essais pour des périodes d'à peu près égale durée: deux ou trois ans dans un cas, deux ans dans l'autre. N'est-il pas mieux que cette suspension des essais que nous proposons tous, soit accompagnée d'efforts pour faire cesser la production de matières fissiles à des fins militaires? Le Gouvernement canadien trouve qu'il est difficile de croire que le monde préfère, comme cela est le cas dans la proposition soviétique, que la suspension des essais n'offre que l'illusion du désarmement alors que la course aux armements nucléaires se poursuit sans contrôle et sans obstacle.

La Première Commission (questions de politique et de sécurité) de l'Assemblée générale a repris ses travaux le 8 octobre. Le représentant du Brésil a demandé qu'on inscrive le désarmement en première place à l'ordre du jour, demande à laquelle il a été donné suite sans opposition. Outre l'étude du rapport de la Commission du désarmement, les discussions sur le désarmement ont porté sur trois autres aspects du problème.